



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
02.01.2019 Bulletin 2019/01

(51) Int Cl.:
D06F 81/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **18179682.2**

(22) Date de dépôt: **25.06.2018**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(30) Priorité: **29.06.2017 FR 1756063**

(71) Demandeur: **SEB S.A.**
69130 Ecully (FR)

(72) Inventeurs:
• **D'OLIVIERA DIAS, Laurent**
42400 Saint Chamond (FR)
• **LAUCHET, Nicolas**
38780 Estrablin (FR)
• **PEYSSELON, Florent**
69002 Lyon (FR)

(74) Mandataire: **Bourrières, Patrice**
SEB Développement SAS
Campus SEB
112 Chemin du Moulin Carron
69134 Ecully Cedex (FR)

(54) **APPAREIL DE REPASSAGE ET/OU DÉFROISSAGE À LA VAPEUR COMPORTANT UNE
PLANCHE DE REPASSAGE POUVANT ÊTRE IMMOBILISÉE SELON DIFFÉRENTES
INCLINAISONS**

(57) Appareil de repassage et/ou défroissage à la vapeur comportant une planche de repassage (5) contre laquelle un vêtement à repasser peut être disposé pour son traitement à l'aide de la vapeur, ladite planche de repassage (5) étant montée pivotante au moyen d'un dispositif d'articulation (6) permettant d'immobiliser la planche de repassage (5) selon différentes inclinaisons, le dispositif d'articulation (6) comportant une première partie (61) qui est mobile en rotation par rapport à une deuxième partie (62), la première partie (61) comportant au moins une encoche (69A, 69B) dans laquelle vient s'engager au moins un élément de verrouillage (65A, 68) porté par la deuxième partie (62) pour immobiliser en rotation le dispositif d'articulation (6), caractérisé en ce que la deuxième partie (62) est mobile en translation par rapport à la première partie (61) selon une course et une direction permettant l'engagement et le désengagement de l'élément de verrouillage (65A, 68) dans ladite encoche (69A, 69B).

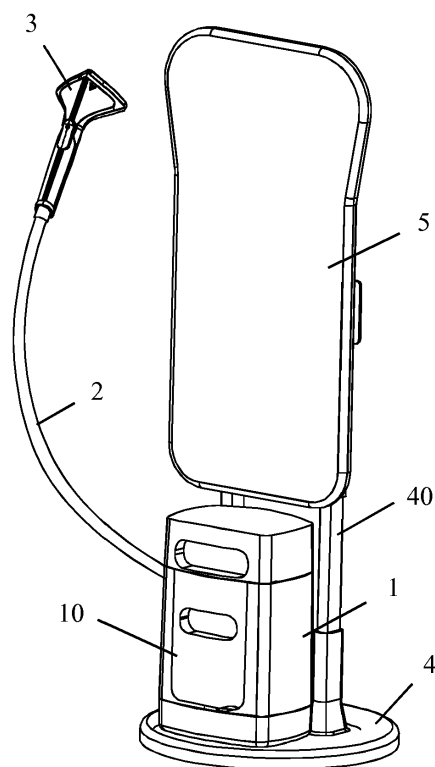


Fig 1

Description

[0001] La présente invention se rapporte à un appareil de repassage et/ou défroissage à la vapeur comportant une planche de repassage contre laquelle un vêtement peut être disposé pour son traitement à l'aide de la vapeur et se rapporte plus particulièrement à un appareil dans lequel la planche de repassage est montée pivotante au moyen d'un dispositif d'articulation permettant d'immobiliser la planche de repassage selon différentes inclinaisons.

[0002] Il est connu, de la demande de brevet WO2016116298, un appareil de repassage à vapeur comportant une base renfermant un générateur de vapeur relié par un conduit à une brosse de défroissage comprenant des orifices de sortie de vapeur. Dans ce document, la base comporte deux mâts télescopiques qui supportent une planche de repassage contre laquelle le vêtement à repasser peut être appuyé lors du traitement du vêtement à l'aide de la vapeur, la planche de repassage étant montée pivotante au moyen d'un dispositif d'articulation permettant d'immobiliser la planche de repassage selon différentes inclinaisons.

[0003] Un tel appareil de repassage/défroissage à la vapeur présente l'avantage de posséder une planche de repassage dont l'inclinaison peut être modifiée au moyen du dispositif d'articulation, pour une plus grande ergonomie d'utilisation.

[0004] Cependant, un tel appareil présente l'inconvénient de posséder un dispositif d'articulation muni d'un système de verrouillage à ressort qui est relativement coûteux à fabriquer. De plus, pour déverrouiller le dispositif d'articulation et permettre le pivotement de la planche de repassage, l'utilisateur est obligé d'actionner le bouton de déverrouillage tout en saisissant la planche de repassage pour modifier son inclinaison. Une telle manipulation n'est pas aisée car le bouton de déverrouillage se trouve disposé au niveau du dispositif d'articulation, c'est-à-dire à un endroit qui est à la fois distant de la planche de repassage et masqué par cette dernière. Enfin, le risque existe que l'utilisateur se retrouve avec l'un de ses doigts pincé par le retour du bouton de déverrouillage sous l'effet de son ressort de rappel.

[0005] Aussi, un but de la présente invention est de proposer un appareil de repassage remédiant à ces inconvénients qui soit à la fois simple et économique à réaliser.

[0006] A cet effet, l'invention a pour objet un appareil de repassage et/ou défroissage à la vapeur comportant une planche de repassage contre laquelle un vêtement à repasser peut être disposé pour son traitement à l'aide de la vapeur, la planche de repassage étant montée pivotante au moyen d'un dispositif d'articulation permettant d'immobiliser la planche de repassage selon différentes inclinaisons, le dispositif d'articulation comportant un première partie qui est mobile en rotation par rapport à une deuxième partie, la première partie comportant au moins une encoche dans laquelle vient s'engager au

moins un élément de verrouillage porté par la deuxième partie pour immobiliser en rotation le dispositif d'articulation, caractérisé en ce que la deuxième partie est mobile en translation par rapport à la première partie selon une course et une direction permettant l'engagement et le désengagement de l'élément de verrouillage dans l'encoche.

[0007] Une telle caractéristique permet d'assurer le verrouillage et le déverrouillage en déplaçant simplement en translation la planche de repassage par rapport au reste de l'appareil de manière à engager ou désengager l'élément de verrouillage au travers de l'encoche. Ainsi, pour modifier l'inclinaison de la planche, l'utilisateur peut saisir simplement la planche à repasser des deux mains pour la déplacer en translation afin de déverrouiller le dispositif d'articulation, puis faire pivoter la planche de repassage vers la position désirée et enfin verrouiller le dispositif d'articulation dans la nouvelle position en déplaçant de nouveau en translation la planche de repassage pour amener l'élément de verrouillage dans une nouvelle encoche ou amener un nouvel élément de verrouillage dans l'encoche.

[0008] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'encoche présente une position et une forme adaptée pour que l'élément de verrouillage s'engage automatiquement dans l'encoche sous l'effet du poids de la planche de repassage.

[0009] Une telle caractéristique permet d'obtenir un verrouillage automatique du dispositif d'articulation dans les différentes positions d'inclinaison de la planche de repassage sous le seul effet de la pesanteur, c'est-à-dire sans faire appel à un dispositif à ressort. On obtient ainsi un verrouillage qui procure une très bonne ergonomie d'utilisation et qui est simple et économique à mettre en oeuvre.

[0010] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément de verrouillage est immobile en translation sur la deuxième partie.

[0011] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément de verrouillage est monté fixe sur la deuxième partie.

[0012] Une telle caractéristique permet d'avoir un élément de verrouillage fixé simplement sur la deuxième partie, ou intégré directement dans le corps de la deuxième partie, procurant une très grande simplicité de construction.

[0013] Selon une autre caractéristique de l'invention, le dispositif d'articulation permet l'immobilisation de la planche de repassage dans au moins une position horizontale, une position verticale et une position intermédiaire entre la position verticale et la position horizontale.

[0014] Une telle caractéristique permet d'optimiser l'ergonomie d'utilisation de l'appareil en proposant trois positions procurant des ergonomies d'utilisation très différentes.

[0015] Selon une autre caractéristique de l'appareil, dans la position intermédiaire, la planche de repassage forme un angle compris entre 15° et 60° par rapport au

plan vertical, et préférentiellement de l'ordre de 40°.

[0016] Une telle position intermédiaire présente l'avantage de permettre à la fois un bon positionnement du vêtement à repasser sur la planche à repassage sous l'effet de la pesanteur et de procurer un bon confort à l'utilisateur qui souhaite effectuer l'opération de repassage. En effet, cette position intermédiaire offre un bon accès visuel au vêtement et permet d'appliquer une tension importante sur le vêtement à l'aide d'un outil de défroissage, tel une brosse de défroissage ou un fer à repasser.

[0017] Selon une autre caractéristique de l'invention, la deuxième partie comporte plusieurs éléments de verrouillage.

[0018] Une telle caractéristique permet d'avoir plusieurs éléments de verrouillage coopérant avec une même encoche de la première partie du dispositif d'articulation pour assurer l'immobilisation du dispositif d'articulation dans différentes positions angulaires.

[0019] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément de verrouillage présente la forme d'un doigt cylindrique ou d'une dent.

[0020] Un tel élément de verrouillage présente l'avantage d'être simple et économique à réaliser.

[0021] Selon une autre caractéristique de l'invention, la première partie comporte plusieurs encoches.

[0022] Une telle caractéristique permet d'avoir plusieurs encoches coopérant avec un même élément de verrouillage de la deuxième partie du dispositif d'articulation pour assurer l'immobilisation du dispositif d'articulation dans différentes positions angulaires.

[0023] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'encoche est ouverte à son extrémité supérieure et présente avantageusement une forme trapézoïdale.

[0024] Une telle caractéristique permet d'avoir une encoche dont la forme et l'orientation sont particulièrement adaptées à l'engagement automatique, sous l'effet de la pesanteur, de l'élément de verrouillage dans l'encoche.

[0025] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, le dispositif d'articulation comporte un doigt, porté par l'une des première ou deuxième parties, qui est monté coulissant dans une rainure ménagée dans l'autre des première ou deuxième parties, le doigt pouvant pivoter librement dans la rainure.

[0026] Une telle caractéristique permet, par une construction simple, fiable et économique à mettre en oeuvre, d'obtenir une articulation autorisant une mobilité en translation et une mobilité en rotation de la première partie par rapport à la deuxième.

[0027] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'appareil comporte au moins un mât qui supporte la planche de repassage, la première partie étant fixée au sommet du mât et la deuxième partie étant fixée à la planche de repassage.

[0028] Selon une autre caractéristique de l'invention, le mât est télescopique.

[0029] Une telle caractéristique permet d'adapter la hauteur de la planche de repassage.

[0030] Selon une autre caractéristique de l'invention, le mât est disposé verticalement.

[0031] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'appareil comporte deux mâts parallèles qui supportent la planche de repassage.

[0032] Selon une autre caractéristique de l'invention, le dispositif d'articulation comporte deux systèmes d'articulation identiques à l'extrémité de chaque mât.

[0033] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'appareil comporte une base renfermant un réservoir d'eau, la base étant reliée par un conduit flexible à un outil de défroissage comprenant au moins un trou pour l'émission de la vapeur, tel une brosse de défroissage ou un fer à repasser.

[0034] Selon une autre caractéristique de l'invention, la base renferme un générateur de vapeur.

[0035] Selon une autre caractéristique de l'invention, le conduit relie directement l'outil de défroissage avec une chambre d'ébullition ménagée dans la base de manière à ce que la vapeur produite par la chambre d'ébullition s'échappe librement vers l'outil de défroissage.

[0036] Selon une autre caractéristique de l'invention, la base comporte une pompe électrique permettant d'envoyer de l'eau du réservoir en direction de l'outil de défroissage, l'outil de défroissage comportant une chambre de vaporisation instantanée.

[0037] Une telle caractéristique permet d'avoir une base très simple à réaliser et peu encombrante, la production de vapeur étant réalisée directement dans la chambre de vaporisation portée par l'outil de défroissage.

[0038] Selon une autre caractéristique de l'invention, le ou les mâts sont fixés à un socle sur lequel repose la base.

[0039] Une telle caractéristique permet de dissocier la structure supportant la planche de celle de la base, permettant une construction séparée de ces deux sous-ensembles.

[0040] Selon une autre caractéristique de l'invention, la base est montée de manière amovible sur le socle.

[0041] Une telle caractéristique permet d'utiliser la base et l'outil de défroissage qui lui est associé indépendamment de la structure supportant la planche de repassage.

[0042] Selon une autre caractéristique de l'invention, la planche de repassage présente une forme globalement rectangulaire.

[0043] Selon encore une autre caractéristique de l'invention, la planche de repassage présente une longueur supérieure à 60 cm et une largeur supérieure à 30 cm.

[0044] On comprendra mieux les buts, aspects et avantages de la présente invention, d'après la description donnée ci-après de deux modes particuliers de réalisation de l'invention présentés à titre d'exemples non limitatifs, en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- les figures 1 et 2 sont des vues en perspective d'un appareil de repassage selon un premier mode par-

ticulier de réalisation de l'invention avec la planche de repassage en position verticale ;

- La figure 3 est une vue de détail, en perspective éclatée, du dispositif d'articulation supportant la planche de repassage de l'appareil des figures 1 et 2 ;
- la figure 4 est une vue de détail, en coupe longitudinale selon la ligne IV-IV de la figure 3, du dispositif d'articulation lorsque la planche est verrouillée en position verticale ;
- Les figures 5 et 7 sont des vues en perspective de l'appareil de la figure 1 lorsque la planche de repassage est respectivement verrouillée en position d'inclinaison intermédiaire et en position horizontale ;
- Les figures 6 et 8 sont des vues de détail, en coupe longitudinale, du dispositif d'articulation lorsque la planche est respectivement verrouillée en position d'inclinaison intermédiaire et en position horizontale ;
- Les figures 9 et 10 sont respectivement des vues en perspective et en perspective éclatée d'un système de planche inclinable selon un second mode de réalisation de l'invention destiné à équiper l'appareil de la figure 1.

[0045] Seuls les éléments nécessaires à la compréhension de l'invention ont été représentés. Pour faciliter la lecture des dessins, les mêmes éléments portent les mêmes références d'une figure à l'autre. On notera que dans ce document, les termes "horizontal", "vertical", "inférieur", "supérieur", "avant", "arrière" employés pour décrire l'appareil font référence à cet appareil lorsque son socle repose à plat sur le sol comme cela est illustré sur la figure 1.

[0046] Les figures 1, 2 représentent un appareil de repassage à la vapeur comportant une base 1 pour la génération de vapeur reliée par un conduit flexible 2 à une brosse de défroissage 3 comportant des trous pour l'émission de vapeur, illustrée uniquement sur la figure 1.

[0047] La base 1 comporte, de manière connue en soi, un réservoir d'eau 10 relié à une chambre d'ébullition, non représentée sur les figures, permettant la production en continu d'un flux de vapeur saturée en eau, la chambre d'ébullition étant reliée directement au conduit flexible 2 de manière à ce que la vapeur produite par la chambre d'ébullition puisse s'échapper librement vers la brosse de défroissage 3.

[0048] Une telle base 1 pour la génération de vapeur est bien connue de l'homme du métier et est par exemple techniquement semblable à la base pour la génération de vapeur décrite en détails dans la demande de brevet WO2004/023957.

[0049] Conformément à la figure 2, l'appareil comporte également un socle 4 sur lequel vient reposer la base 1,

le socle 4 comportant deux mâts 40 télescopiques comprenant une extrémité supérieure supportant une planche de repassage 5 sur laquelle du linge à défroisser peut être disposé, la planche de repassage 5 comportant avantageusement une forme globalement rectangulaire, avec une extrémité supérieure légèrement évasée adaptée pour recevoir une chemise ou une veste à la manière d'un cintre.

[0050] La planche de repassage 5 est montée pivotante sur l'extrémité des mâts 40 au moyen d'un dispositif d'articulation 6 permettant d'immobiliser la planche de repassage 5 selon différentes inclinaisons et avantageusement dans une position verticale (illustrée sur les figures 1 et 2), dans une position horizontale (illustrée sur la figure 7), et dans une position intermédiaire (illustrée sur la figure 5).

[0051] Conformément à la figure 3, le dispositif d'articulation 6 comporte, à l'extrémité de chaque mât 40, un même système d'articulation comprenant une première partie 61 solidaire de l'extrémité supérieure du mât 40 et une deuxième partie 62 solidaire de la planche de repassage 5.

[0052] De manière préférentielle, la première partie présente la forme d'une plaque 61 rectangulaire, verticale, qui présente un bord supérieur arrondi et la deuxième partie présente la forme d'un boîtier 62 présentant deux flasques 62A latéraux ménageant entre eux un espace dans lequel vient s'engager la plaque 61.

[0053] Le boîtier 62 comprend avantageusement une ouverture latérale 63 par laquelle la plaque 61 est engagée entre les deux flasques 62A et comprend, à l'opposé de l'ouverture latérale 63, une paroi latérale 64 effectuant une liaison rigide entre les deux flasques 62A. Le boîtier 62 comprend, au pied de la paroi latérale 64, une paroi de fond 65 qui s'étend de part et d'autre des flasques 62A et assure la fixation du boîtier 62 sur une traverse 50 solidaire de la face arrière de la planche de repassage 5.

[0054] Conformément à la figure 4, la plaque 61 comporte une rainure 66 verticale dans laquelle vient coulisser un doigt 67, porté par le boîtier 62, pour autoriser à la fois un mouvement de translation verticale du boîtier 62 par rapport à la plaque 61, par translation du doigt 67 dans la rainure 66, et un mouvement de pivotement du boîtier 62 autour de la plaque 61, par rotation du doigt 67 dans la rainure 66.

[0055] Dans l'exemple de réalisation illustré sur les figures, la rainure 66 s'étend verticalement sur une longueur de l'ordre de 2 cm et présente une largeur de l'ordre de 6 mm, le doigt étant formé par un premier axe 67 cylindrique s'étendant perpendiculairement entre les deux flasques 62A latéraux, le premier axe 67 étant disposé à proximité de l'ouverture latérale 63 du boîtier 62 et présentant un diamètre légèrement inférieur à la largeur de la rainure 66 pour permettre un libre coulisserment et un libre pivotement du premier axe 67 à l'intérieur de la rainure 66.

[0056] Le boîtier 62 comporte également un deuxième

axe 68 cylindrique qui s'étend perpendiculairement entre les deux flasques 62A latéraux, ce deuxième axe 68 étant disposé au voisinage de la paroi latérale 64 du boîtier 62 et se déplaçant le long de la périphérie de l'extrémité supérieure de la plaque 61 lorsque le boîtier 62 est déplacé selon un mouvement de pivotement autour de la plaque 61.

[0057] Comme on peut le voir sur les figures 4 et 6, le bord supérieur de la plaque 61 comporte une première et une deuxième encoches 69A, 69B qui présentent avantageusement une forme trapézoïdale et une profondeur légèrement supérieure à 6 mm. La première encoche 69A est disposée dans l'alignement de la rainure 66 et est destinée à recevoir le deuxième axe 68 cylindrique lorsque la planche de repassage 5 occupe la position verticale, ainsi que cela est illustré sur les figures 2 et 4.

[0058] La deuxième encoche 69B est décalée axialement par rapport à l'axe longitudinal de la rainure 66, vers l'arrière de l'appareil, et est destinée à recevoir le deuxième axe 68 lorsque la planche de repassage 5 occupe une position inclinée dans laquelle elle forme un angle de l'ordre de 40° par rapport à la verticale, ainsi que cela est illustré sur les figures 5 et 6.

[0059] La deuxième encoche 69B est également destinée à recevoir une dent 65A qui fait saillie sur la paroi de fond 65 du boîtier 62 et qui vient s'engager dans la deuxième encoche 69B lorsque la planche de repassage 5 est disposée sensiblement horizontalement, ainsi que cela est illustré sur les figures 7 et 8.

[0060] On obtient ainsi un appareil de repassage à la vapeur qui comporte une planche de repassage 5 qui repose sur un dispositif d'articulation 6 simple et économique à réaliser et qui permet de disposer la planche de repassage 5 selon trois orientations différentes. L'utilisateur peut ainsi choisir celle qui lui semble être la plus adaptée aux travaux de repassage qu'il souhaite réaliser, pour une plus grande ergonomie d'utilisation.

[0061] En particulier l'appareil de repassage équipé d'un tel dispositif d'articulation 6 présente l'avantage d'être fiable et de procurer une très bonne ergonomie d'utilisation, l'utilisateur qui souhaite modifier l'inclinaison de la planche de repassage 5 n'ayant qu'à la soulever sur une course de quelques millimètres pour désengager la dent 65A, ou le deuxième axe 68, des encoches 69A, 69B, puis à la basculer vers la position souhaitée parmi les deux autres positions proposées. Lors de cette opération de basculement, l'utilisateur peut avantageusement arrêter de soulever la planche de repassage 5 de manière à ce que le deuxième axe 68, et/ou la dent 65A, viennent reposer sur le bord supérieur de la plaque 61 et viennent s'engager automatiquement, sous l'effet du poids de la planche de repassage 5, dans l'encoche 69A, 69B voisine lorsque la planche de repassage 5 atteint l'une des autres positions de verrouillage proposées par le dispositif d'articulation 6.

[0062] De plus, la forme du bord supérieur de la plaque 61 au voisinage des encoches 69A, 69B pourra être travaillée pour présenter une pente plus ou moins pronon-

cée en direction des encoches 69A, 69B et assurer ainsi un basculement automatique plus ou moins rapide de la planche de repassage 5 vers la position d'immobilisation sous l'effet du poids de la planche de repassage 5.

[0063] Les figures 9 et 10 divulguent un second mode de réalisation d'un système de planche inclinable pouvant équiper l'appareil de la figure 1.

[0064] Conformément à ces figures, ce second mode de réalisation se différencie de celui décrit aux figures 1 à 8 uniquement en ce que les deux mâts 40 sont reliés entre eux à leur extrémité supérieure par une barre transversale 41 qui supporte un unique dispositif d'articulation 106 disposé centralement au sommet de la barre transversale 41, le dispositif d'articulation 106 reprenant, dans un même sous ensemble, deux plaques verticales 161 chapeautées par un boîtier 162 qui présentent respectivement des caractéristiques similaires aux plaques 61 et au boîtier 62 du dispositif d'articulation décrit dans le premier mode de réalisation. Le dispositif d'articulation 106 ainsi réalisé fonctionne de manière semblable au dispositif d'articulation 6 décrit dans le premier mode de réalisation et présente l'avantage d'occuper une position centrale qui permet de dégager d'avantage la face arrière de la planche de repassage 5 au voisinage de son bord périphérique et d'offrir ainsi une plus grande liberté pour le positionnement d'un vêtement.

[0065] Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée aux modes de réalisation décrits et illustrés qui n'ont été donnés qu'à titres d'exemples. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

[0066] Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée, le dispositif d'articulation pourra comporter davantage d'encoches pour permettre l'immobilisation de la planche de repassage dans de plus nombreuses positions.

[0067] Ainsi dans une variante de réalisation non représentée, la planche de repassage pourra être portée par un seul mât muni d'un dispositif d'articulation similaire à celui décrit dans le second mode de réalisation illustré.

[0068] Ainsi dans une variante de réalisation non représentée, le dispositif d'articulation pourra être porté directement par la base.

[0069] Ainsi dans un autre mode de réalisation non représenté, la base pourra être reliée à un outil de défroissage, comprenant un corps chauffant renfermant une chambre de vaporisation instantanée, éventuellement associée à une semelle de repassage métallique. Dans ce cas, la base pourra être équipée d'un générateur de vapeur, semblable à celui décrit dans le mode de réalisation illustré sur les figures, pour envoyer de la vapeur en direction de l'outil de défroissage, la chambre de vaporisation instantanée, intégrée à l'outil de défroissage, servant alors à vaporiser les éventuels condensats transportés par la vapeur, ou la base pourra être démunie de générateur de vapeur mais comprendre un réservoir

d'eau et une pompe électrique permettant d'envoyer l'eau du réservoir en direction de l'outil de défroissage de manière à ce que la vapeur soit produite par la chambre de vaporisation intégrée à l'outil de défroissage.

Revendications

1. Appareil de repassage et/ou défroissage à la vapeur comportant une planche de repassage (5) contre laquelle un vêtement à repasser peut être disposé pour son traitement à l'aide de la vapeur, ladite planche de repassage (5) étant montée pivotante au moyen d'un dispositif d'articulation (6) permettant d'immobiliser la planche de repassage (5) selon différentes inclinaisons, le dispositif d'articulation (6) comportant une première partie (61) qui est mobile en rotation par rapport à une deuxième partie (62), la première partie (61) comportant au moins une encoche (69A, 69B) dans laquelle vient s'engager au moins un élément de verrouillage (65A, 68) porté par la deuxième partie (62) pour immobiliser en rotation le dispositif d'articulation (6), la deuxième partie (62) étant mobile en translation par rapport à la première partie (61) selon une course et une direction permettant l'engagement et le désengagement de l'élément de verrouillage (65A, 68) dans ladite encoche (69A, 69B), **caractérisé en ce que** le dispositif d'articulation (6) comporte un doigt (67), porté par l'une des première ou deuxième parties (61, 62), qui est monté coulissant dans une rainure (66) ménagée dans l'autre des première ou deuxième parties (61, 62), le doigt (67) pouvant pivoter librement dans la rainure (66). 5 10 15 20 25 30 35
2. Appareil de repassage à la vapeur selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'encoche (69A, 69B) présente une position et une forme adaptée pour que l'élément de verrouillage (65A, 68) s'engage automatiquement dans ladite encoche (69A, 69B) sous l'effet du poids de la planche de repassage (5). 40
3. Appareil de repassage à la vapeur selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, **caractérisé en ce que** l'élément de verrouillage (65A, 68) est monté fixe sur la deuxième partie (62). 45
4. Appareil de repassage à la vapeur selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** le dispositif d'articulation (6) permet l'immobilisation de la planche de repassage (5) dans au moins une position horizontale, une position verticale et une position intermédiaire entre la position verticale et la position horizontale. 50 55
5. Appareil de repassage à la vapeur selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la deuxième partie (62) comporte plusieurs éléments

de verrouillage (65A, 68).

6. Appareil de repassage à la vapeur selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** l'élément de verrouillage présente la forme d'un doigt (68) cylindrique ou d'une dent (65A). 5
7. Appareil de repassage à la vapeur selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** la première partie (61) comporte plusieurs encoches (69A, 69B). 10
8. Appareil de repassage à la vapeur selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** l'encoche (69A, 69B) est ouverte à son extrémité supérieure et présente avantageusement une forme trapézoïdale. 15
9. Appareil de repassage à la vapeur selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce qu'il** comporte au moins un mât (40) qui supporte la planche de repassage (5), la première partie (61) étant fixée au sommet du mât (40) et la deuxième partie (62) étant fixée à la planche de repassage (5). 20 25
10. Appareil de repassage à la vapeur selon la revendication 9, **caractérisé en ce qu'il** comporte deux mâts (40) parallèles qui supportent la planche de repassage (5). 30
11. Appareil de repassage à la vapeur selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce qu'il** comporte une base (1) renfermant un réservoir d'eau (10), la base (1) étant reliée par un conduit flexible (2) à un outil de défroissage (3) comprenant au moins un trou pour l'émission de la vapeur. 35 40 45 50 55

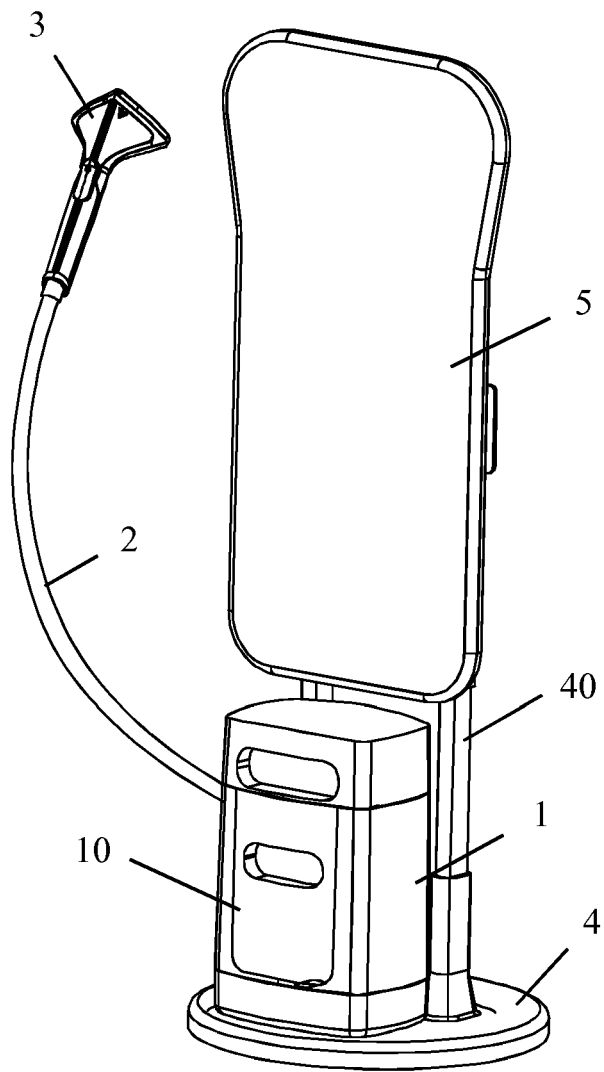


Fig 1

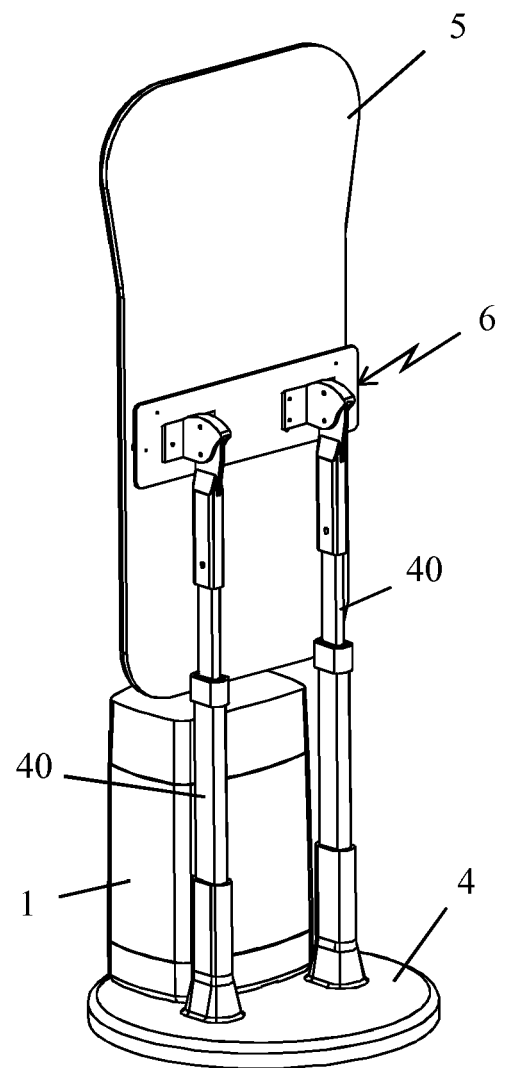


Fig 2

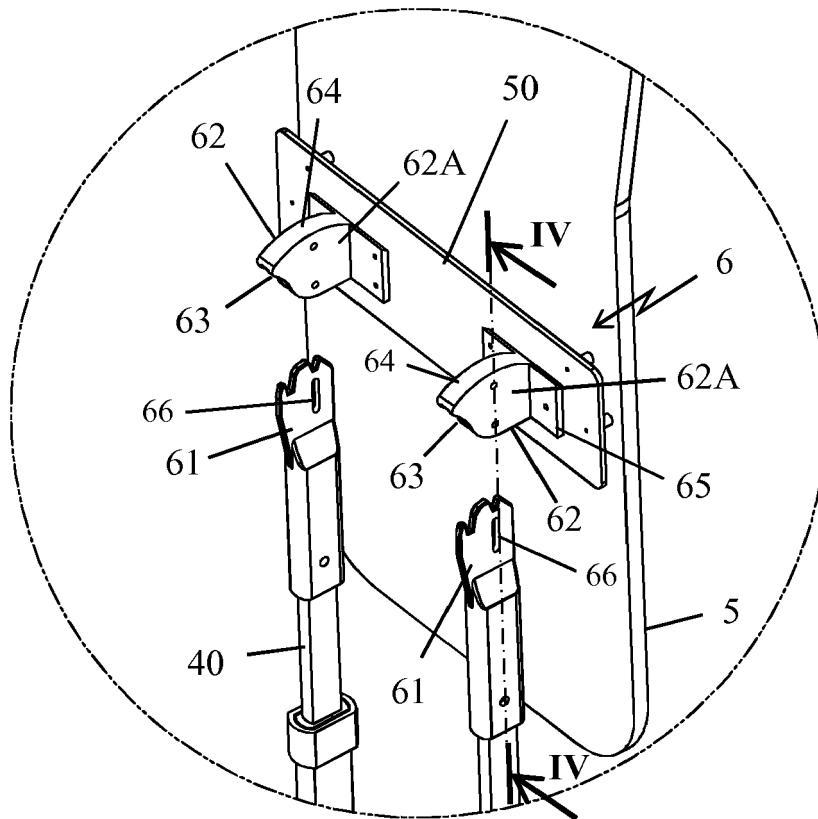


Fig 3

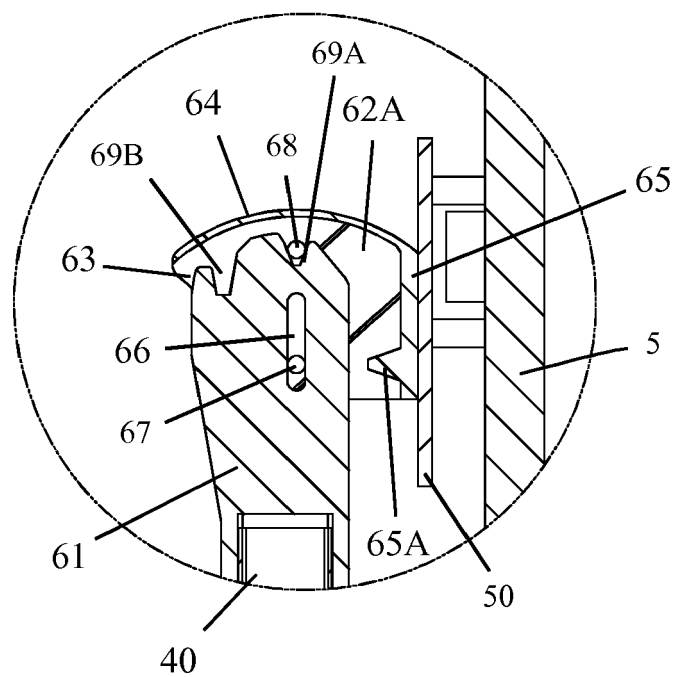


Fig 4

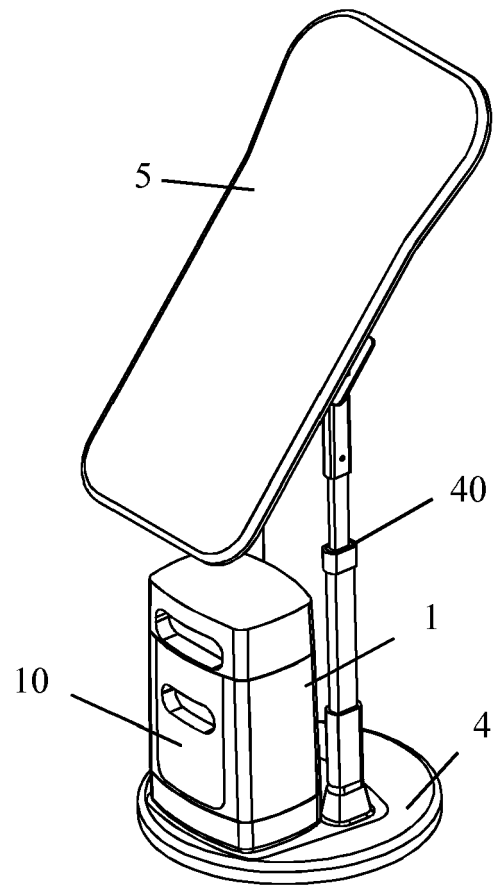


Fig 5

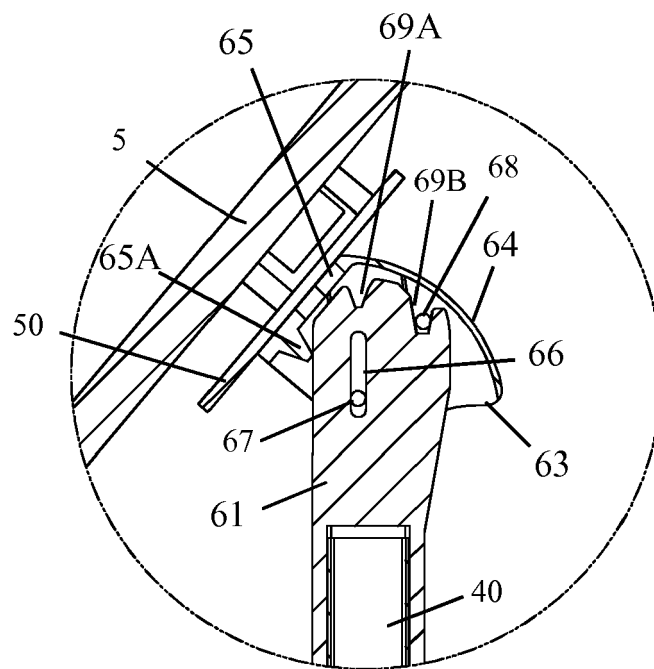


Fig 6

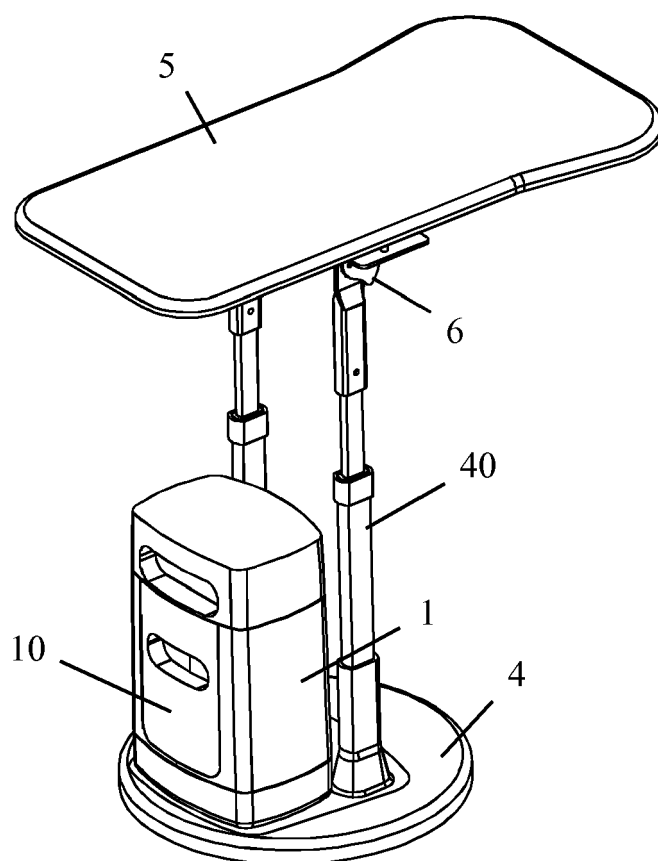


Fig 7

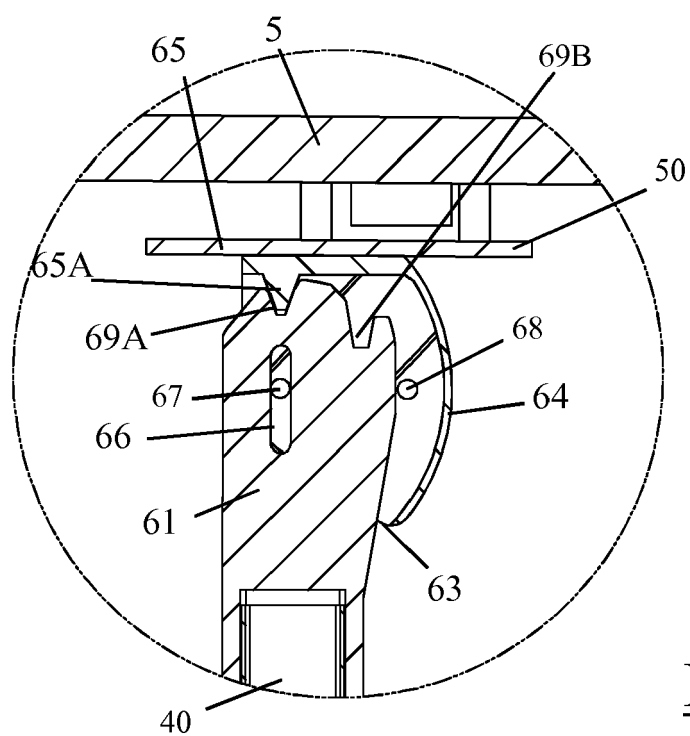


Fig 8

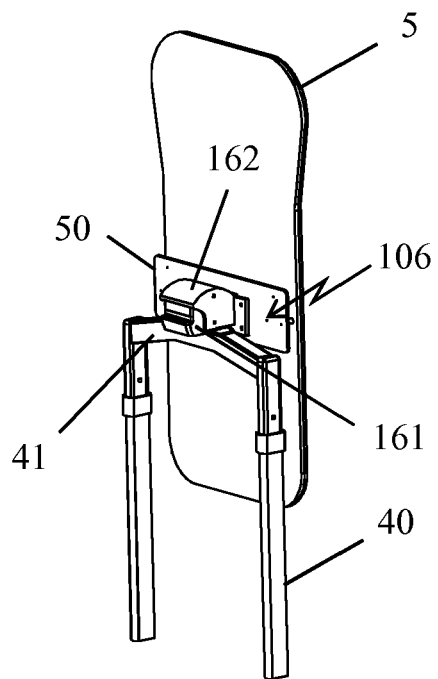


Fig 9

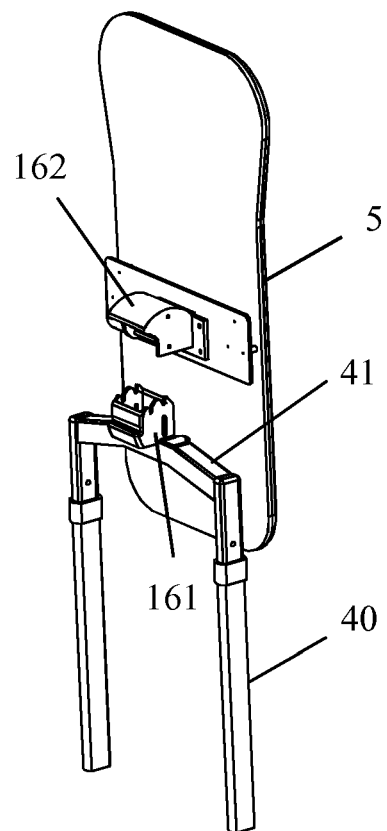


Fig 10



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 18 17 9682

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 2010/095565 A1 (MA KOK WAH [SG] ET AL) 22 avril 2010 (2010-04-22) * alinéa [0084] - alinéa [0124]; figures * -----	1-11	INV. D06F81/08
A	EP 3 111 003 A1 (KONINKLIJKE PHILIPS NV [NL]) 4 janvier 2017 (2017-01-04) * alinéa [0016]; figures 1, 7 * -----	1-11	
A	CN 103 334 281 B (NINGBO KAIBO GROUP CO LTD) 17 août 2016 (2016-08-17) * le document en entier * -----	1-11	
A	CN 105 671 927 A (FOSHAN SHUNDE SINCERE-HOME HOME APPLIANCE MFG CO LTD) 15 juin 2016 (2016-06-15) * figure 6 * -----	1-11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			D06F A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 18 octobre 2018	Examineur Diaz y Diaz-Caneja
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 18 17 9682

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-10-2018

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EPO FORM P0460

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2010095565 A1	22-04-2010	BR PI0612105 A2	17-04-2012
		CN 101213338 A	02-07-2008
		EP 1904678 A1	02-04-2008
		JP 5058993 B2	24-10-2012
		JP 2009500062 A	08-01-2009
		KR 20080026200 A	24-03-2008
		US 2010095565 A1	22-04-2010
		WO 2007004135 A1	11-01-2007

EP 3111003 A1	04-01-2017	CN 106103835 A	09-11-2016
		EP 3111003 A1	04-01-2017
		JP 6321198 B2	09-05-2018
		JP 2017511722 A	27-04-2017
		RU 2016138432 A	02-04-2018
		US 2017327996 A1	16-11-2017
		WO 2016124705 A1	11-08-2016

CN 103334281 B	17-08-2016	AUCUN	

CN 105671927 A	15-06-2016	AUCUN	

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 2016116298 A [0002]
- WO 2004023957 A [0048]